



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.23.59.AV

Extension et exploitation d'un centre logistique de fret
aérien (Alibaba Smart Hub Belgium) à GRACE-
HOLLOGNE

Avis adopté le 30/06/2023

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* (classe 2 soumis à EIE)
- *Demandeur :* Alibaba Smart Hub Belgium SRL
- *Auteur de l'étude :* Stratec
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 22/05/2023
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 27/06/2023

Projet :

- *Localisation :* Rue de l'aéroport
- *Situation au plan de secteur :* Zone d'activité économique mixte et zone d'activité économique industrielle
- *Catégorie de projet :* 1 - Aménagement du territoire, urbanisme, activités commerciales et de loisirs

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet consiste en l'extension du centre logistique de fret d'Alibaba. La demande de permis déposée porte sur la phase 2 du projet, c'est-à-dire la construction et l'exploitation de deux halls supplémentaires (W2 : 24.580 m² et W4 : 20.045 m²), le premier hall ayant déjà été bâti (W1 : 30.000 m²). Un dernier bâtiment viendra s'ajouter en phase 3 (W3 : 24.250 m²). Au terme de la phase 3, l'activité entraînera un trafic de 15 avions et 550 poids-lourds par jour. Les installations fonctionnent 7 jours /7 et 24h / 24.

Le site se trouve dans la zone Flexport City (cargo) de l'aéroport de Liège, en ZAEM, au sud de la voirie de contournement nord (VCN). Le terrain couvre 21,7 ha, dont une partie sud de 14,9 ha (hall de traitement de fret, bureaux, parking : 14,9 ha) et une partie nord de 6,8 ha (projet de 3 nouveaux bâtiments + parking). Au plan de secteur, la surface est ventilée en deux zones de prescriptions supplémentaires (S.02 et S.04) réservant les terrains aux activités ayant un lien avec l'aéroport.

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle relève que les principaux impacts en matière de mobilité routière se concentrent sur les échangeurs de la E42.

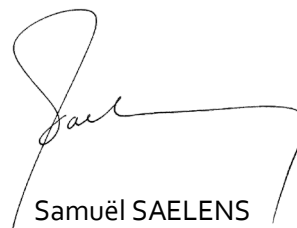
Il insiste pour que soient mises en œuvre toutes les mesures d'atténuation possibles, tant celles qui relèvent du demandeur que celles qui relèvent de la SOWAER ou des autorités (aménagement internes au site, organisation de l'établissement – comme un plan de déplacements d'entreprise – concertation avec Liège Airport pour améliorer la mobilité dans la zone, etc..). Il demande par ailleurs que le demandeur fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que les poids-lourds empruntent l'itinéraire le moins impactant pour les villages alentour.

Le Pôle soutient l'exploration de solutions alternatives sur le plan énergétique, afin de trouver des solutions plus durables que le chauffage au gaz par aérothermes.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.

Le Pôle salue la réalisation d'une étude d'incidences sur les 3 phases du projet, qui fournit une vue globale des impacts, notamment en matière de mobilité et de gestion des eaux.



Samuël SAELENS
Président